

## Surveillance de la lèpre à la Réunion

Point épidémiologique - N° 8 au 13 février 2012

Au cours des 20 dernières années, grâce aux programmes d'accès gratuit et élargi aux polychimiothérapies mis en place par l'OMS, la prévalence de la lèpre a largement diminué au niveau mondial. Cependant, cette pathologie reste endémique dans de nombreux pays – près de 250 000 nouveaux cas ont été signalés en 2009 –, et notamment dans plusieurs îles de l'océan Indien. La 58<sup>ème</sup> Journée Mondiale de la Lèpre a eu lieu le 30 janvier dernier, témoignant du fait que cette maladie reste un problème de santé publique à travers le monde.

### Rappels sur la maladie

La lèpre est une maladie infectieuse chronique due au bacille *Mycobacterium leprae*. Faute de traitement, elle peut entraîner des lésions progressives et permanentes de la peau, des nerfs, des membres et des yeux. L'expression clinique de la maladie est très variée, rendant parfois son diagnostic clinique difficile. La confirmation biologique est réalisée par une recherche du bacille sur frottis du lobe de l'oreille.

L'incubation de la lèpre est généralement longue (de 2 à 10 ans) mais des durées plus courtes (6 mois) ou plus longues (jusqu'à 20 ans) ont été rapportées.

La transmission est interhumaine et s'effectue principalement par inhalation des gouttelettes d'origine buccale ou nasale lors de contacts étroits et prolongés avec un sujet infecté et non traité.

Le traitement recommandé par l'OMS est la polychimiothérapie (PCT), une association de plusieurs antibiotiques. Ce traitement est efficace et permet d'éviter la transmission, un patient traité n'étant plus contagieux. L'éradication de la lèpre repose donc sur un dépistage et un traitement précoce de la maladie

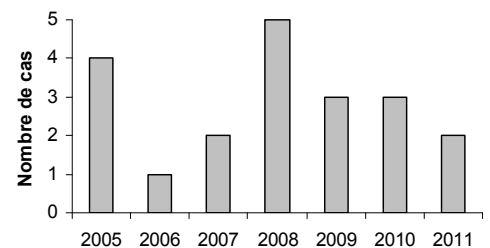
### Description des cas de lèpre déclarés à la Réunion entre 2005 et 2011

Du 01/01/2005 au 31/12/2011, 20 patients répondant à la définition de cas (cf p.2) ont été déclarés, soit 3 par an en moyenne.

Sur l'ensemble de la période, l'incidence moyenne annuelle était de 3,5 cas pour 10<sup>6</sup> habitants, ce qui est largement en dessous du seuil fixé par l'OMS pour considérer la maladie comme endémique (>1/10 000).

La Figure 1 présente la répartition des cas selon les années ; malgré quelques fluctuations, aucune tendance particulière ne semble se dégager au cours de temps.

Figure 1 | Répartition des cas de lèpre déclarés à la Réunion, 2005-2011



Les trois quarts des patients étaient des hommes. L'âge médian était de 54 ans (étendue : 8-77 ans). Sur l'ensemble des patients, 19 ont été prélevés par biopsie cutanée ou frottis. Pour 16 d'entre eux, le tableau clinique suggérait une forme multibacillaire (plus de 5 plaques ou lésions sur la peau). La médiane du délai entre le diagnostic et la mise sous traitement était de 10 jours, et le délai maximum observé étant de 1 mois.

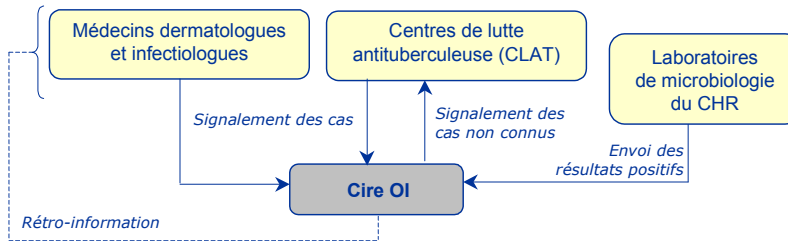
Plus de la moitié des patients (n=11, soit 55%) des cas présentaient une incapacité des mains, des pieds ou des yeux.

Parmi les 20 patients déclarés au cours de la période, la moitié sont natifs de la Réunion où ils résidaient toujours au moment du diagnostic. Les 10 autres patients résident hors de la Réunion, dans une zone où la pathologie est présente : Comores (n=5), Mayotte (n=4) ou Madagascar (n=1). Sept des 10 patients résidant à la Réunion n'ont jamais quitté l'île, et ont donc contracté la maladie sur le territoire. Les trois autres ont déjà voyagé hors de la Réunion mais ont probablement contracté la maladie sur le territoire. En effet, la lèpre est une maladie très peu contagieuse dont la transmission nécessite une exposition prolongée et peut donc rarement s'effectuer au cours d'un voyage. La survenue de ces cas **confirme la présence d'une transmission autochtone de la maladie sur l'île**. Par ailleurs, six d'entre eux résidaient dans une même zone géographique du sud de l'île, suggérant la présence d'un foyer de transmission. Malgré une recherche active, aucun autre cas n'a été détecté dans ce secteur.

## Le système de surveillance de la lèpre à la Réunion

A la Réunion, la surveillance de la lèpre est animée par la Cire océan Indien et repose sur le signalement des cas par tout professionnel susceptible d'établir un diagnostic, notamment les dermatologues, les infectiologues et les biologistes (Figure 2).

| Figure 2 | Organisation du système de surveillance de la lèpre à la Réunion



Lorsqu'elle reçoit un signalement, la Cire le transmet au centre de lutte antituberculeuse (CLAT) qui est en charge du dépistage et du suivi des patients atteints ainsi que de la recherche des contacts dans l'objectif de réduire le risque de transmission. Par ailleurs, elle réalise un suivi régulier afin de détecter d'éventuelles situations inhabituelles (augmentation de l'incidence, agrégat spatio-temporel, etc.) et dresse chaque année un bilan de la situation à la Réunion.

## Définition de cas (source : OMS)

Un cas de lèpre est défini comme un patient présentant au moins un des éléments suivants :

- lésions cutanées hypopigmentées ou rougeâtres avec une nette perte de la sensation ;
- atteinte des nerfs périphériques avec épaissement net et perte de la sensation ;
- frottis dermique positif pour les bacilles acido-résistants ;

ET qui n'a pas encore terminé la durée complète d'un traitement.

## Recommandations aux médecins

**En cas de suspicion de lèpre chez un de vos patients**, n'hésitez pas à l'orienter vers le CLAT de votre secteur. De même, vous pouvez contacter les médecins référents pour toute question sur le diagnostic et/ou la prise en charge de la maladie :

### Au Nord et à l'Est :

**CLAT de Saint-Denis**  
28E route du Moufia  
97 490 Sainte-Clotilde  
0262 23 53 23  
Réfèrent : Dr Pouderoux

### Au Sud :

**CLAT de Saint-Pierre**  
GHSR CHR - BP 350  
97 448 Saint-Pierre cedex  
0262 35 91 65  
Réfèrent : Dr Camuset

### A l'Ouest :

**CLAT de Saint-Paul**  
4 rue des salins  
97 460 Saint-Paul  
0262 34 13 13  
Réfèrent : Dr Dekkack

**Pour signaler un cas**, demandez la fiche de déclaration à la plateforme de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS océan Indien :

### Plateforme de veille et d'urgences sanitaires :

Tel : 02 62 93 94 15  
Fax : 02 62 93 94 56  
ars-oi-signal-reunion@ars.sante.fr

*Nous remercions l'ensemble des médecins et biologistes participant au système de surveillance ainsi que le personnel de la plateforme de veille et d'urgences sanitaires de l'ARS OI.*

## Le point épidémiologique Lèpre à la Réunion

### Points clés

**3 nouveaux cas par an en moyenne entre 2005 et 2011**

**Incidence très faible**

**Transmission autochtone existante**

### Liens utiles

#### • Informations OMS

<http://www.who.int/topics/leprosy/fr>

#### • Association des léprologues de langue française (ALLF)

<http://www.sfdermato.actu.com/allf>

### Liste de diffusion

Si vous souhaitez faire partie de la liste de diffusion des points épidémiologiques, envoyez un mail à [ars-oi-cire@ars.sante.fr](mailto:ars-oi-cire@ars.sante.fr)

#### Directeur de la publication :

Dr Françoise Weber, Directrice Générale de l'InVS

#### Rédacteur en chef :

Laurent Filleul, Coordonnateur de la Cire océan Indien

#### Comité de rédaction :

Cire océan Indien  
Lydéric Aubert  
Elsa Balleydier  
Elise Brottet  
Sophie Larrieu  
Tinne Lernout  
Isabelle Mathieu  
Jean-Louis Solet  
Pascal Vilain

#### Diffusion

Cire océan Indien  
2 bis, av. G. Brassens  
CS 60050  
97408 Saint Denis Cedex 09  
Tel : +262 (0)2 62 93 94 24  
Fax : +262 (0)2 62 93 94 57  
[Ars-oi-cire@ars.sante.fr](mailto:Ars-oi-cire@ars.sante.fr)